

DÉCLARATION FNME-CGT

CPPNI DU 9 JUILLET 2026

Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs, la FNME-CGT tenait, avant toute chose, à vous remercier.

Sans les agents du service public de l'énergie, ceux qui, sous la canicule ou les pieds dans l'eau interviennent sur les réseaux, dans les fouilles, lors de la gestion des crues, qui remontent les lignes sous la neige, ceux qui, ont tenu le pays debout pendant les confinements comme pendant les événements climatiques, ce pays ne serait tout simplement pas ce qu'il est.

Nous aurions pu croire que vous l'aviez oublié mais une fois n'est pas coutume : « C'est pas faux ». La preuve, c'est que vous vous en souvenez si fort, si « gros », que vous avez trouvé le moyen de lancer 5 offensives espérées comme « péremptoire » contre leurs droits et ce après l'attaque sur le régime de retraites qui fait cohabiter des agents avec des droits différents. On appelle cela de la reconnaissance dans certains milieux...

La CNIEG ou l'art de remercier en fermant la caisse

Premier hommage : la CNIEG. Un rapport de l'IGAS recommande ni plus ni moins sa fermeture et le transfert de la gestion des retraites des IEG vers la CNAV compromettant de fait les emplois statutaires de notre caisse. Le ministère, dans un élan de prudence qui l'honore, souhaitait trancher d'ici fin mars 2026 alors que l'IGAS elle-même, préconisait une étude préalable sur plusieurs années. Mais pourquoi s'encombrer d'analyse quand la conclusion est déjà écrite ? Peu importe que la CNIEG traite les dossiers plus vite et mieux qu'une CNAV déjà saturée, où les délais d'attente et les erreurs de traitement sont devenus une seconde nature. La qualité de service, visiblement, n'est un critère que lorsqu'elle sert à justifier une suppression.

Une grille où les promesses progressent plus vite que les salaires

Deuxième marque de considération : Une proposition d'accord qui donne le sentiment qu'il faudrait se réjouir de reculer un peu moins vite.

Pendant que l'inflation continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat, les entreprises de la Branche considèrent qu'un simple « merci » accompagné de quelques miettes sont amplement suffisants.

L'article 25, ou la générosité qui dérange

Troisième témoignage de considération : l'article 25 et les moyens bénévoles mis à disposition de nos activités sociales de l'énergie. Les colonies de vacances, les centres de vacances, l'aide aux familles et l'accès à la culture : Tout cela pèserait décidément trop lourd dans les comptes des entreprises de la Branche.

L'article 22 et le congé de naissance : le supplément jusqu'à un certain point

Quatrième acte de sollicitude : le nouveau congé supplémentaire de naissance, entré en vigueur au niveau national le 1er juillet 2026, indemnisé à hauteur de 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second. La FNME-CGT demandait que ce nouveau droit soit intégré à l'article 22 du statut national celui-là même qui garantit depuis des décennies le maintien intégral du salaire en cas de maladie, de maternité ou de paternité. Une demande à peine audacieuse : simplement traiter la naissance d'un enfant comme on traite déjà les autres congés statutaires. Réponse des employeurs : refus du maintien intégral du salaire. Un raisonnement d'autant plus surprenant venant d'employeurs qui ne manquent jamais une occasion de vanter, dans leurs rapports RSE, leur politique familiale exemplaire.

Le tarif particulier, ce scandaleux droit statutaire

Dernière marque d'estime : le tarif agent.

Un droit statutaire, contrepartie historique de sujétions bien réelles, régulièrement passé au crible par la Cour des comptes, qui aime à rappeler un « manque à gagner » pour les entreprises et pour les comptes publics. Ce droit, composante de la rémunération est en ce moment même la cible d'une nouvelle attaque par la tutelle sous votre délégation. Nul doute que le projet est pour le bien commun....

Ces reconnaissances multiples et répétées ne sont-elles que liées au calendrier électoral ?

La FNME-CGT tient donc à rassurer l'UFE et l'UNEMIG : même si on pourrait s'imaginer que « ça va mal se mettre », le message est parfaitement reçu, inutile d'en rajouter.

Les agents comprennent parfaitement la démarche du Gouvernement de concert avec les organisations patronales et sauront répondre à la hauteur de ces sollicitudes renouvelées.

La FNME-CGT réaffirme ses revendications :

- Le retour au Régime Spécial Vieillesse pour tous ;
- Le maintien intégral des missions de la CNIEG ;
- Une reconnaissance salariale à la hauteur de l'engagement des agents ;
- Le plein respect des principes de nos moyens dits bénévoles ;
- La prise en charge du salaire intégral dans le cadre de l'article 22 ;
- Le tarif agent avec son barème historique ;

Nous rappelons également nos exigences de réouverture de négociation faite en interfédérale sur le salaire national de base pour 2026.

Enfin, nous exigeons une intervention immédiate des employeurs auprès de nos tutelles et non l'enregistrement poli de décisions déjà prises ailleurs.